

Déclaration liminaire du SUPAP-FSU au CT central du 19 avril 2022

Monsieur le président,

Ce Comité technique est le premier à se réunir après l'élection présidentielle qui a vu Madame Hidalgo recueillir 1,7% et l'extrême-droite réaliser plus de 30% des suffrages.

Ce résultat devrait interpeler l'exécutif quant à sa politique envers les 60 000 agent.es de la collectivité. Alors que **Madame Hidalgo s'était déclarée opposée à l'augmentation du temps de travail** conséquence de la loi de transformation de la fonction publique, il aura fallu de nombreuses grèves et manifestations pour que vous daigniez envisager quelques compensations telles les 3 jours « Ville Capitale ».

Puis alors que Madame Hidalgo s'était engagée à compenser la perte éventuelle de ces 3 jours, vous nous présentez ce jour un règlement temps de travail qui n'utilise pas tous les moyens légaux dont vous disposiez pour le faire intégralement.

Le refus de la Ville de Paris de mettre en place :

- L'augmentation du niveau de toutes les sujétions déjà existantes
- La création de nouvelles sujétions (travail sur écran par exemple)
- Le cumul des sujétions lorsque les métiers sont impactés par plusieurs facteurs de pénibilité

alors que cela est tout à fait légal, permettant ainsi de ne pas augmenter le temps de travail des agent.es sans que le préfet n'ait rien à redire, nous amènera à voter contre ce règlement temps de travail.

Et ce d'autant plus que la Ville a été à l'initiative de régressions supplémentaires non prévues par la loi (suppression quasi-totale du temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif, suppression des jours de récupération, extension du badgeage unique, diminution des niveaux de sujétion pour certains métiers...).

La dernière proposition de la Ville, qui après avoir refusé de faire évoluer les volumes horaires pour chaque sujétion, fait quelques concessions montre que **cela est bien possible et ne dépend que de la <u>volonté</u> de l'exécutif.**

Monsieur le président c'est ce décalage entre la vitrine et l'arrière-boutique, entre le discours pro réduction du temps de travail et une politique qui s'accommode du libéralisme macronien qui fait le lit de l'extrême-droite dans ce pays et a porté Madame Hidalgo à ce score insignifiant.

Nous nous autorisons à vous le dire car la question des *Parcours Emploi Compétences (PEC)* montre que vous pouvez décider de mettre vos actes en conformité avec vos discours. Alors que le gouvernement a brutalement décidé de licencier ces agent.es en contrat aidés âgés de 58 ans et plus, vous ne vous êtes pas contenté d'écrire au gouvernement. Vous avez décidé de proposer un contrat d'au moins un an aux

agent.es concerné.es. Il s'agit désormais d'aller plus loin avec l'ouverture de recrutements supplémentaires de fonctionnaires fléchés en particulier dans la filière administrative et technique.

Monsieur le président, pour continuer dans cette métaphore de la vitrine et de l'arrière-boutique, nous avons appris qu'au dernier Conseil de Paris il avait été proposé de financer l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'exposé des motifs relevait qu'en France environ 1 000 personnes décèdent chaque année des suites d'un AT ou d'une MP. Le projet de délibération entend rendre hommage aux victimes et aux luttes menées par le syndicalisme pour la reconnaissance et la réparation des AT et des MP.

Monsieur le président, les hommages c'est bien l'obligation de moyens et de résultats c'est mieux.

En février dernier, un agent de nettoyage d'une entreprise privée sous-traitante âgé de 58 ans, M. Moussa Gassama faisait une chute mortelle alors qu'il nettoyait une fenêtre au service social du 20ème arrondissement du CASVP. Bien entendu, toute la lumière doit être faite sur les conditions de travail responsables de sa mort. L'enjeu est que cela ne se reproduise plus.

De notre point de vue, votre choix d'externaliser et de sous-traiter des missions de service public est aussi responsable de cette situation. Ce n'est aujourd'hui un secret pour personne, ce choix d'économie à court-terme s'avère désastreux du point de vue de la qualité des prestations comme de celui des conditions de travail et de rémunération des salarié.es, des salarié.es parfois non payé.es pendant des mois des salarié.es usé.es par le travail, des salarié.es pour lesquels aucune réelle politique de prévention n'est mise en œuvre. Ce choix participe d'une dégradation massive des conditions de travail, de la mise en danger d'agent.es exploité.es et mal-payé.es.

Nous pourrions aussi évoquer ici les plus grandes difficultés qui sont faites aux agent.es de la collectivité parisienne pour faire reconnaître leurs accidents de travail ou leurs maladies professionnelles.

Monsieur le président, le meilleur moyen de rendre hommage aux victimes et aux luttes pour la reconnaissance des accidents de travail et maladies professionnelles, c'est de mettre fin à la sous-traitance et de permettre aux agent.es que les conséquences du travail sur leur santé soient réellement reconnues.

Merci pour votre écoute.